

COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Procédure pour la formation d'arbitres internationaux

Maj : Déc 22

1. Candidatures

- Les candidatures sont à adresser par écrit à la CCA, et doivent respecter le règlement des diplômes, qualifications et fonctions de la FFVoile <https://espaces.ffvoile.fr/formation/reglementation-des-diplomes/reglement-des-diplomes.aspx>
- Elles doivent être accompagnées d'un courrier motivant la demande, un bilan des régates arbitrées et un échéancier prévisionnel de la formation
- Les candidats devront attester avoir lu la régulation 31 de World Sailing <https://www.sailing.org/document/2022-world-sailing-regulations-2/>
- Le niveau en anglais sera évalué par la CCA.

2. La CCA examinera les demandes d'entrée en formation.

- Elle pourra demander des informations complémentaires.
- Après validation de la demande :
 - Elle aidera dans la mesure du possible le candidat dans sa préparation, tant sur la préparation du séminaire que dans les désignations (prioritairement sur des épreuves internationales) et les échanges Eurosaf
 - Le département Relations Internationales de la FFVoile prendra en charge les frais de transport dans le cadre des échanges EUROSAF, ou la CCA prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement des arbitres sur les régates en France selon les principes de prise en charge, validés annuellement par le Bureau Exécutif de la FFVoile
 - Elle participera à une hauteur limite de 500€ aux frais inhérents au séminaire World Sailing; pour 2 tentatives au maximum (uniquement si la demande d'entrée en formation est acceptée)
 - La CCA informera le Président de la FFVoile de cette candidature et lui demandera s'il envisage de la soutenir auprès de World Sailing

3. Après la réussite au test World Sailing

La CCA demandera l'accord formel du président de la FFVoile pour valider la candidature à la qualification auprès de World Sailing, en tant que MNA.

4. Une fois la qualification obtenue :

L'arbitre s'engage à :

- Représenter officiellement la FFVoile à l'étranger
- Arbitrer au moins 2 épreuves en France sur des épreuves de grade 3 ou supérieur sur proposition de la CCA
- Prévenir la CCA de ses actions à l'étranger
- Renvoyer à la CCA un compte rendu détaillé de l'épreuve, en utilisant le document type Groupe 1.